



L'écho de BALLERSDORF



N° 09 - JANVIER 2013

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Nous arrivons au terme de l'année 2012. Comme vous avez pu le constater, l'équipe municipale a continué à œuvrer pour améliorer les équipements communaux.

Les travaux d'assainissement touchent à leur terme et tout le village sera collecté d'ici la fin du premier trimestre 2013.

La sécurité du passage piéton près de la mairie a été améliorée par l'implantation d'un feu tricolore.

Le projet de restructuration de l'école primaire est toujours d'actualité. Nous avons choisi le maître d'œuvre pour élaborer ce projet.

D'autres menus travaux ont été réalisés et vous pourrez le constater en parcourant ce bulletin.

La commune est maintenant dotée d'un site internet auquel vous pourrez accéder par : <http://www.ballersdorf.fr>. Vous y trouverez différentes informations, les comptes rendus du Conseil Municipal, les documents d'urbanisme et différents formulaires téléchargeables.

Cette année a été marquée par de nombreuses incivilités, notamment des bris de vitres et des effractions dans les locaux des écoles, de l'église et du foyer communal. La commune a porté plainte et demandé une surveillance renforcée de ces lieux.

D'année en année, nous constatons que le comportement des certains de nos concitoyens se dégrade. Les dépôts sauvages d'immondices autour des conteneurs de déchets verts, des collecteurs de verre, de vêtements usagés sont réguliers. C'est la preuve d'un manque total de respect de l'environnement, de la propreté des installations communales, et du village en général.

Le respect d'autrui devient une rareté. L'individualisme est la règle. Chacun revendique ses droits mais fait bien peu de cas de ses devoirs. La commune devrait répondre à toute demande personnelle sans tenir compte des implications financières ni de l'obligation de traiter tous les habitants de la même façon.

La solidarité devrait être notre ligne de conduite.

Nous avons proposé aux habitants une aide pour la mise en conformité de leur installation sanitaire. Ceux qui y ont souscrit, bénéficieront de l'aide, les autres devront supporter le contrôle de leur installation en plus des travaux à réaliser.

Nous entrons dans des périodes difficiles, les charges incombant aux communes ne cessent de d'augmenter. Nous devons contrôler nos dépenses pour ne pas alourdir la pression fiscale.

Le Conseil Municipal continuera à faire le maximum pour mener à bien ses projets.

Je salue l'implication des employés communaux dans la continuité des services et les en remercie.

Pour conclure; le Conseil Municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter nos vœux les meilleurs pour 2013.



Le Maire



JANVIER 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ONF – PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX 2012

Entretien de cloisonnements, dégagement parcelles forestières 4, 5, 18, 26 et 27

Entretien limites HASENBERG et parcelles forestières 16, 22, 26

Fauchage voirie pour un montant HT de 12 470,00 €, auxquels s'ajoutent les honoraires d'un montant de 1 621,00 € et la maîtrise d'œuvre pour un montant de 420,00 € répartis de la manière suivante :

Investissement 11 640,50 € HT Fonctionnement 2 870,60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité le programme des travaux patrimoniaux 2012

DECISION SUITE AU RETRAIT DE DELEGATION A M. Jean-Jacques DIETSCH

Le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir Monsieur Jean-Jacques DIETSCH dans ses fonctions d'adjoint au Maire

Pour le maintien : 1 voix contre le maintien : 8 voix et 1 abstention

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Le Conseil Municipal procède au vote du nouvel Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue

Se porte candidat : M. EGGENSPIELER Olivier

M. Olivier EGGENSPIELER, est élu 2ème Adjoint au Maire.

Pour : 9 voix Contre : 2 voix



MOTION DE SOUTIEN – Peugeot Scooter

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'apporter son soutien aux salariés et aux familles des salariés de l'usine Peugeot Scooter de Dannemarie, de demander avec détermination au groupe PSA Peugeot-Citroën de maintenir une activité durable sur le site de Dannemarie, de solliciter PSA Peugeot-Citroën et Peugeot Scooter pour rapatrier une activité du groupe sur le site de Dannemarie ou participer activement à l'implantation d'une nouvelle activité à travers un plan de revitalisation, de solliciter l'Union Européenne, l'Etat, la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin à travers leurs compétences respectives de participer à la revitalisation du site

ETAT DES RESTES A REALISER 2011

La clôture du budget d'investissement 2011 intervenant le 31 décembre 2011, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2012.

RESTES A REALISER	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Budget principal	140 405,00 €	0,00 €
Budget de l'assainissement	291 600,00 €	348 600,00 €
Budget de l'eau	61 000,00 €	0,00 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Passage sous pont SNCF- Véhicule pompiers- Véhicule service technique -Réaménagement mairie - Aménagement de la rue de l'Etang - Sécurité traversée des enfants- Remplacement de candélabres - Maillage intercommunal (budget eau)

CAMION DES SAPEURS-POMPIERS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'achat du camion pompiers à la commune de FULLEREN n'aura pas lieu, la commune ayant l'opportunité d'acquérir un véhicule du SDIS au prix de 400,00 €.

EVENEMENTS DU MOIS

LES VOEUX DE LA MUNICIPALITE:



La population de Ballersdorf à l'écoute des vœux du maire

LES LAUREATS DES MAISONS FLEURIES :



Comme toutes les années de nombreuses familles ont été récompensées pour le fleurissement de leurs maisons et des abords afin de rendre notre commune plus attractive et agréable.

LES TRAVAUX :



Réfection des bordures de l'extrémité de la rue de la Carrière



Installation d'une passerelle vers la station d'épuration



FEVRIER 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMISSION DE M. DIDIER WAMSTER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de M. Didier WAMSTER pour des raisons personnelles. Il y a lieu de le remplacer en tant que suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O); Madame Corinne JUNG est élue à l'unanimité. Pour la commission chasse se sera M. Jean-Claude WIEST.

ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal décide :
D'acquérir le véhicule Citroën Berlingot 3 places pour un montant HT de 11 420,59 €, soit 13 659 € TTC.

AMENAGEMENT ET RENOVATION DE LA MAIRIE

Un changement de tapisserie, du sol ainsi que du mobilier est envisagé. L'installation électrique et le câblage informatique seront également modifiés, une baie de brassage installée. Un meuble est prévu dans le sas d'entrée pour habiller le coffret électrique et présenter les brochures à destination du public. Le montant estimatif des travaux est d'environ 20 000 € TTC. Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 3 abstentions, décide :
De programmer les travaux
D'inscrire la dépense au compte 2313, constructions.

PROJET ECOLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de construction d'une école maternelle et primaire Ce projet a déjà été soumis à la commission « projet école » qui l'a validé. Le montant estimatif des travaux s'élève à 2 409 334€ HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sur l'avis de la commission décide de programmer les travaux.
Il autorise le Maire à établir les demandes de subventions.
Il charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour engager les travaux.
Il est précisé que le plan de financement sera défini lors de l'établissement du budget 2012.

DIVERS

Camion des Sapeurs-pompiers :
Monsieur le Maire informe que le Camion des Sapeurs-Pompiers a été acheté à la Communauté des communes des Trois Frontières pour un montant de 400 €. Quelques modifications sont à apporter avant qu'il ne soit opérationnel.

ASSOCIATION FONCIERE

Modification des statuts de l'Association Foncière :
Les statuts de l'Association Foncière devront être modifiés. Une assemblée générale des propriétaires devra se tenir tous les 2 ans.

LES TRAVAUX :

L'aménagement du Weihergraben



EVENEMENTS DU MOIS :





MARS 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux :
Taxe d'habitation : 18,12% - Foncier bâti : 13,52% - foncier non bâti : 54,04%

AFFECTATION DES RESULTATS – COMMUNE – EAU - ASSAINISSEMENT –

Budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget principal, à savoir :

Excédent de l'exercice : 383 021,84€

Budget eau :

Excédent reporté ; 116 679,93€

Excédent de l'exercice : 13 044,05€

Total : 129 723,98€

Budget assainissement :

Excédent de l'exercice : 35 859,79€

Total : 35 859,79€

ACQUISITION ET INSTALLATIONS DE FEUX TRICOLORES :

Le conseil municipal décide à 11 voix pour et une contre l'installation des feux tricolores. L'entreprise ETPE a été retenue par le Conseil Municipal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La somme de 120€ sera attribuée à chaque association qui remplit les conditions fixée par le conseil municipal.

MISE EN PLACE DU PAIEMENT DES FACTURES PAR INTERNET TIPI.

La mise en place de ce service sera faite pour le 1^{er} Juin 2012. Le paiement par internet est une faculté ouverte à l'usager mais ne peut lui être imposé.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU SUNDGAU.

Après en avoir écouté la lecture, le conseil municipal délibère et approuve les nouveaux statuts du syndicat mixte du Sundgau. (SMS)

DIVERS.

De nouvelles plaques des rues bilingues sont prévues, la réalisation a été confiée à l'entreprise Girod alsace. Une signalétique entreprise complétera le dispositif (hors entreprises situées rue André Malraux).

LES TRAVAUX :

Nettoyage autour de la maison forestière



Rénovation, bureau et salle de réunion de la mairie



EVENEMENTS DU MOIS :

Opération Haut-Rhin propre en famille

Bénévoles et élus fiers de leur geste citoyen

LE CARNAVAL DES ECOLES :



Les enfants et le personnel enseignant ont joué le jeu avec leurs déguisements riches en couleur, et la diversité des personnages.





AVRIL 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROJET ECOLE : Composition du jury

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet, l'obligation réglementaire relative à l'organisation du concours d'architecte afin de désigner un maître d'œuvre pour réaliser ce projet.

Le code des marchés prévoyant la composition d'un jury, le conseil municipal moins une abstention valide celui-ci :

Titulaires : Bernard BOLORONUS, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, Jean-Claude WIEST

Suppléants : Jean BUEB, François JACQUOT, Corinne JUNG, Michel STUBER.

Titulaires enseignement et parents d'élèves : Bénédicte WAMSTER, Fernand VANHOBBERGHEN (Inspecteur de l'éducation nationale), Myriam CARDOT, Magalie ROBIN

Suppléants : Cathy GRIMONT, Yannick PANDIN, Michel PERNOT, Céline KLEIN

MAILLAGE EAU POTABLE :

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre avec les responsables du syndicat des eaux d'AMMERTZWILLER- BALCHWILLER. Les mesures de pressions étant satisfaisantes, il reste à définir les modalités techniques et financières.

DROIT DE PREEMPTION :

Dans le cadre de ce droit, la commune doit pouvoir présenter un projet précis. L'initiative a été prise de créer une commission composée de :

Bernard BOLORONUS, François JACQUOT, Corinne JUNG, Jean-Claude WIEST, Jean-Jacques DIETSCH.

MAISON FORESTIERE :

Monsieur le Maire informe le conseil de la nomination d'un garde-forestier sur le triage de BALLERSDORF. Celui-ci souhaitant s'installer dans la maison forestière, une visite de celle-ci est prévue afin de constater et faire le constat des travaux urgents à réaliser.

Concernant le domaine forestier de la commune, une sortie en forêt sera programmée, elle permettra aux élus de constater les travaux réalisés rapidement et ceux à effectuer dans les années à venir.

DIVERS :

Marquage au sol RD419

Le conseil municipal à l'unanimité a retenu la société AXIMUM pour le traçage au sol. Le montant de ces travaux s'élève à 5 269 € HT.

OPERATION HAUT-RHIN PROPRE :

Monsieur le Maire remercie les administrés et les conseillers municipaux ayant pris part à cette matinée Haut-Rhin propre.

TRAVAUX :



Les arboriculteurs ont planté, en amont de la croix St. Martin, plusieurs variétés d'arbustes. Cette action menée en collaboration avec la municipalité et le personnel communal a permis d'aménager cet endroit. Nous les remercions pour leur aide et pour le suivi de ces plantations.

EVENEMENTS DU MOIS :



Diplôme piéton pour les écoliers



Au centre le nouveau président du Tennis club



Couscous des donateurs de sang



Marche populaire des Pompiers



Après midi dansante du 3^{ème} âge



avec Luvala d'Elisasser



Le budget principal

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	334 493,00	Atténuation de charges	5 000,00
Charges de personnel	155 100,00	Produits du domaine et ventes	96 040,00
Caisse d'assurance accidents agricoles	9 932,00	Impôts et taxes	356 562,00
Autres charges de gestion courante	50 474,00	Dotations et participations	96 397,00
Intérêts d'emprunts	5 000,00	Autres produits de gestion courante	6 000,00
Dépenses imprévues	3 000,00		
Reversement sur FNGIR	4 000,00	Produits exceptionnels	2 000,00
TOTAL	561 999,00	TOTAL	561 999,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Bâtiments communaux et équipement	436 033,25	Excédent investissement reporté	175 027,41
Remboursement emprunt (capital)	29 000,00	Excédent fonctionnement capitalisé	383 021,84
	290 000,00		383 21,84
Travaux de voirie et de réseaux	82 300,00	Virement de la section fonctionnement	
Divers	36 955,00	Subventions d'investissement	13 000,00
Dépenses imprévues	3 000,00	Dotations fonds divers	16 239,00
Total	587 288,25	Total	587 288,25



Le budget du service de distribution d'eau

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	115 403,98	Produits du domaine et ventes	129 800,00
Charges de personnel	5 820,00	Autres produits de gestion courante	4 000,00
Autres charges de gestion courante	2 000,00	Excédent antérieur reporté	14 723,98
Charges exceptionnelles	1 000,00		
Dotations aux amortissements	20 300,00		
Dépenses imprévues	4 000,00		
TOTAL	148 523,98	TOTAL	148 523,98

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		Excédent investissement reporté	18 650,59
Installation technique, matériel bureau	290 689,59	Dotation aux amortissements	20 300,00
Dépenses imprévues	2 000,00	Subventions	138 739,00
		Excédent fonctionnement capitalisé	115 000,00
TOTAL	292 689,59	TOTAL	292 689,59



Le budget du service d'assainissement

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	24 770,00	Excédent reporté	5 859,79
Charges de personnel	6 000,00	Produits du domaine et ventes	57 800,00
Autres charges de gestion courante	2 000,00	Produits exceptionnels	13 720,00
Intérêts d'emprunts	14 239,79		
Dotations aux amortissements	28 370,00		
Dépenses imprévues	2 000,00		
TOTAL	77 379,79	TOTAL	77 379,79

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Déficit investissement reporté	63 943,91	Dotation aux amortissements	21 000,00
Travaux sur réseau	392 936,09	Subventions d'investissement	253 600,00
Opérations non affectées	13 720,00	Emprunt	190 000,00
Remboursement d'emprunt (capital)	24 000,00	Excédent fonctionnement capitalisé	30 000,00
TOTAL	494 600,00		494 600,00



MAI 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELIMINATION DES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle les différentes démarches entreprises dans le cadre de l'étude à la parcelle et présente le projet de convention pour la mise en conformité des branchements dans les parties privatives. La convention a pour objet de confier au Service Assainissement de la Commune les travaux de raccordement ou de mise en conformité du branchement au réseau public de l'assainissement pour le compte des particuliers qui souhaitent souscrire ce contrat. Le projet de convention est remis à l'ensemble des membres, afin de leur permettre d'en étudier les différentes clauses.

Deux membres du Conseil Municipal proposent que l'on fasse une nouvelle information à la population sur cette proposition de délégation à la commune pour l'engagement des travaux précités.

Monsieur le Maire précise que cette information a été diffusée lors de la réunion publique organisée avec IN'TELEC, plus tard dans le bulletin municipal et finalement par un tract distribué dans le village. La date limite d'inscription était fixée pour la fin février 2012.

CONVENTION D'ENTRAIDE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AVEC SIAEP AMMERTZWILLER

Monsieur le Maire présente la convention, établie par le SIAEP d'AMMERTZWILLER – BALSCHWILLER et environs. Par cet accord le SIAEP s'engage à fournir de l'eau à la commune en cas de besoin. Afin que l'eau dans la conduite qui sera mise en place ne se dégrade, la commune fournira régulièrement de l'eau au SIAEP. L'objectif étant que l'échange d'eau potable entre le SIAEP et la commune de BALLERSDORF s'équilibrent pour finalement s'annuler.

Le Conseil Municipal, adopte la convention par voix 8 voix pour et 2 abstentions

AGENT ONF M. GRASSER – MAISON FORESTIERE

Monsieur le Maire informe que M. GRASSER, Agent ONF affecté au triage de BALLERSDORF depuis le 1^{er} Avril 2012, souhaite s'installer dans la maison forestière. Le loyer est partagé entre les communes faisant partie du triage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de faire procéder aux travaux de rénovation de la maison forestière, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012 – article 2313 Constructions – opération 11 Bâtiments communaux.

Enfin, une sortie en forêt est prévue le 26 Mai 2012 avec M. GRASSER – Rendez-vous est donné à 9h00 à la Mairie.

DIVERS :

Un nouveau véhicule de fonction



La vétusté de l'ancien véhicule utilitaire, de nombreux problèmes d'entretien, le manque de disponibilité des pièces détachées, ont rendu cet investissement indispensable.



JUIN 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELIMINATION DES INSTALLATIONS INDIVIDUELLES D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire rappelle le projet de convention présenté lors de la séance de Mai.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention :

approuve la convention, charge le maire d'établir et de faire signer celle-ci, autorise le maire à signer les conventions et tout autre document relatif à cette affaire.

RENOVATION MAISON FORESTIERE :

Les devis des différents corps de métier sont présentés au conseil.

Celui-ci décide de réaliser les travaux, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

PLATE-FORME DECHETS VERTS :

Les travaux viennent de commencer à l'intérieur de l'enceinte de la station d'épuration.

TRAVAUX VOIE SNCF :

Monsieur le Maire informe que des travaux vont être réalisés pour renforcer le soubassement de la voie ferrée. Des galeries de blaireaux, ayant fragilisé celle-ci sur une longueur d'environ 50 mètres. Une piste est réalisée depuis la route de CARSPACH pour accéder au chantier. Une convention de passage est en cours d'établissement entre la commune et l'entreprise effectuant les travaux.

REFECTION DES CHAUSSEES :

La dégradation de certaines rues et chemins a été constatée, mais il est préférable d'attendre la fin des travaux d'assainissement, et de programmer alors une réfection de l'ensemble des voiries abîmées.

CAMIONS POMPIERS :

Suite à la décision d'acquérir le camion de pompiers de FULLEREN pour la somme de 20 000 €, pris en compte pour moitié par l'amicale des sapeurs pompiers. Le conseil municipal est invité à la réception du véhicule le vendredi 8 juin.

DIVERS :

Le nouveau véhicule de secours avec ses équipements:



Nos sapeurs-pompiers, lors d'une manœuvre conjointe avec le corps de FULLEREN, ont pris possession du nouveau véhicule. Cette opération a permis aux pompiers de BALLERSDORF de se familiariser avec ce nouvel outil et d'en comprendre le fonctionnement.

LA FETE DE L'ECOLE EN IMAGES





JUILLET 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

CALCUL DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les prévisions de dépenses et de recettes du budget assainissement, ainsi que les diverses hypothèses qui pourraient être prises en compte pour le calcul de la taxe d'assainissement permettant de couvrir les travaux d'investissement et les dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 2 abstentions, décide de fixer le montant de la taxe d'assainissement à 2,00 € par m³ d'eau consommée, à compter de la facturation du 1^{er} semestre 2013.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX D'AEP ET D'ASSAINISSEMENT RUES DE LA PAIX, BRIGADE ALSACE LORRAINE, DU RAIL, Th. WALTER ET DE LA BARRIERE

Monsieur le Maire informe que 5 entreprises ont répondu à notre appel d'offres, à savoir : SADE - SOGEA - Ets DIETLIN - Ets LINGENHELD et TPS. La SADE a présenté l'offre la moins chère, sous réserve de contrôle des propositions. Une consultation supplémentaire des candidats sera faite pour diminuer le coût de l'opération.

CAMIONS DES POMPIERS :

L'ancien camion du corps local des sapeurs-pompiers en partance vers le TOGO. La municipalité a décidé de le céder, pour une somme correspondant à sa remise en état, à un pays du tiers monde. Il viendra renforcer la protection incendie de LOME la capitale.



TRAVAUX :



Sécurisation de la traversée au niveau du passage piéton vers la mairie. Le conseil municipal a entrepris ces travaux pour un coût de 30 000 €.

Les usagers sont satisfaits de la protection supplémentaire apportée par cette installation qui répond également aux normes d'accessibilité handicapés.



AOÛT 2012

Les Jobs d'été:



Plusieurs jeunes du village ont été embauchés pour des périodes d'une, deux ou trois semaines selon leur disponibilité. Toutes sortes de travaux ont été réalisés au courant du mois d'août. Nos jeunes se sont bien adaptés aux différentes tâches et ont donné entière satisfaction.



SEPTEMBRE 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROGRAMME DES COUPES DE BOIS ET D'EXPLOITATION 2013 :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christian GRASSER, agent ONF.

Le marché du bois étant en crise, le Conseil Municipal décide de réduire les coupes à la parcelle 5 pour un volume de 679 m³ ainsi que les chablis pour 200m³ et la vente sur pied dans la parcelle 14 pour un volume de 1600 m³.

Le Conseil Municipal décide également de fixer le prix minimum pour la vente sur pied à 24€/m³.

Monsieur Christian GRASSER, annonce l'état d'assiette de l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de marteler uniquement dans la parcelle 3B. Monsieur GRASSER propose également de faire des plantations dans la parcelle 20.

Après inventaire des jeunes arbres, il propose de planter 300 chênes. Le Conseil Municipal, souhaite planter d'autres essences. Monsieur GRASSER se charge d'établir un programme complémentaire pour l'année 2012.

DECLARATION PREALABLE – CLOTURES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) n'instruit plus les déclarations préalables concernant les clôtures.

Il rappelle que les clôtures des propriétés situées en zone UB du PLU et jouxtant la voie publique ne doivent pas dépasser 1.50 m et sont composées d'un muret bas surmontées d'un dispositif à claire-voie, celles situées en zone UA du PLU doivent s'harmoniser avec les clôtures voisines tant par leur hauteur, que par les matériaux et les couleurs employées avec un muret d'une hauteur minimum de 30 cm et surmontées d'un dispositif à claire-voie.

Les clôtures sur limites séparatives ne devront pas dépasser 2 mètres.

Monsieur le Maire propose de rendre obligatoire la déclaration préalable avant toute édification de clôtures étant entendu que la demande sera instruite par la mairie. Le Conseil Municipal accepte cette règle.

EVENEMENTS DU MOIS

La maternelle à l'écomusée :



Nos jeunes, ont appris à confectionner le torchis. Celui-ci servait d'isolant et de matériaux de construction. Une sortie qui leur a permis de découvrir les anciennes méthodes de travail dans le bâtiment.

Lapins, poules, canards, vaches tous ces animaux de la ferme ont fait l'objet de leur curiosité.



JOURNEE DU PATRIMOINE :



Cette journée a permis à une centaine de personnes de s'initier au fonctionnement de la station d'épuration. Tout au long des visites, élus et employés communaux, leurs ont donné explications et renseignements concernant cet ouvrage. Les visiteurs ont été surpris du coût et du fonctionnement relativement simple de l'installation.

TRAVAUX :

Les travaux concernant la dernière tranche d'assainissement viennent de commencer. Ceux-ci, étaient une priorité afin de permettre à tous les usagers de se connecter au réseau d'eaux usées et pluviales. Ce projet nécessite le passage sous la voie ferrée. Après réflexion et concertation avec les services concernés, une solution moins contraignante est à l'étude. Les eaux usées de la rue du Rail, pourraient passer par le petit pont SNCF et transiter le long du WEIHERGRABEN pour se déverser dans les canalisations rue du Ruisseau.



Le passage sous la canalisation de l'ancien ruisseau, une opération redoutée qui finalement s'est déroulée sans difficulté majeure. Profitant de ces travaux la municipalité a également mis en place des regards extérieurs de comptage pour l'eau potable, et réalisé le renouvellement des branchements de particuliers les plus anciens. Elle remercie les riverains pour leur patience et leur compréhension suite aux désagréments causés par ces travaux.



OCTOBRE 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REFECTION CHEMIN FORESTIER BUCHEITEREN

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de travaux portant sur la mise au gabarit d'une route forestière empierrée sur 890 ml et la création de 2 places de dépôt de 200 m² chacune sur les parcelles bénéficiant du régime forestier, cadastrées sous- section 05 - parcelles n° 2-3-4-7

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux, dont le montant total s'élève à 56 330,50 € H.T. établi sur la base de l'arrêté préfectoral n°2010-80 du 20 juin 2010.

FIXATION DES TARIFS VENTE DE BOIS EN STERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour, une abstention et 3 voix contre d'appliquer le tarif suivant :

45,00 € TTC le stère de hêtre et de chêne

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION FOYER COMMUNAL

A compter du 1er janvier 2013, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location du foyer communal suivants :

Grande salle + lave-vaisselle 140 €

Salle du bas 70 €

Coin Traiteur 50 €

Bar avec percolateur 30 €

EVENEMENTS DU MOIS

CONCERTS :

C'est avec plaisir que nous avons écouté ces bénévoles amateurs de chant et de musique. Ces deux associations adeptes de la clé de sol, ils ne cessent de nous surprendre. Des interprétations de qualité de partitions diverses et chants variées interprétées avec brio. Un public de connaisseurs, très nombreux lors des deux concerts, a pu apprécier le sérieux de ces deux formations dirigées de main de maître par Justin WALTER et Bertrand SCHORR.

Nous les encourageons et les remercions pour leur dévouement, les uns lors des offices religieux, les autres pour leur présence lors des manifestations patriotiques et communales.



TRAVAUX :

QUELQUES PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN NECESSAIRE :



LES ACTIVITES DE NOS ECOLES

LA SEMAINE DU GOUT :



Les classes de l'école de Ballersdorf ont retenus le thème des petits déjeuners lors de la semaine du gout. Ils ont préparé des petits déjeuners traditionnels de certains pays d'Europe. Petits pains, beurre, fromage, charcuteries qui sont spécifique aux pays germanique. Brioches, biscuits, avec du café ou du cappuccino comme en Italie, sandwiches chauds au fromage ou jambon ou churros trempés dans du chocolat chaud pour l'Espagne. Le thé, jus de fruit, muffins, scones, œufs dur et bacon frit une spécialité anglaise. La France est présente avec sa traditionnelle baguette consommée en tartine beurrée avec confiture.



NOVEMBRE 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE

MISE EN PLACE D'UN GARDE CORPS WEIHERGRABEN

Monsieur le Maire présente un projet de mise en place d'un garde corps sur la tête de pont du ruisseau récemment rénové WEIHERGRABEN.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide, avec 5 voix contre et 5 voix pour dont celle de Monsieur le Maire, de procéder à la mise en place d'un garde-corps, charge et autorise le maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

ACHAT D'UN TERRAIN SECTION 10 PARCELLE 39

Monsieur le maire expose au conseil l'opportunité d'acquérir la parcelle boisée sise section 10 parcelle 39, d'une contenance de 3a 21ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle et autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'achat de ce terrain. Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif 2012.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie en mémoire des morts pour la France lors des différents conflits, s'est déroulée sous la pluie. La section des sapeurs-pompiers de BALLERSDORF a été honorée par la remise de la fourragère, signe de reconnaissance pour bravoure et dévouement.

Messieurs Fernand WALTER et Jean Pierre SCHNOEBELN ont été décorés de la médaille de la Reconnaissance de la Nation avec agrafe AFN.

INAUGURATION LOCAL DE FORMATION ET FOURGON



Messieurs les maires de FULLEREN et BALLERSDORF effectuent le traditionnel coupé du ruban tricolore. Les pompiers bénéficie à ce jour d'un local afin d'assurer les formations des anciens et des nouvelles recrues.



La Musique de Ballersdorf par sa participation à rehaussé cette manifestation. Les villageois étaient également présents en nombre lors de l'inauguration

Le corps des sapeurs-pompiers au complet pour la photo souvenir après la remise des clés du nouveau fourgon de première intervention Un investissement espoir de renouveau pour notre corps local.





DECEMBRE 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE

DEMOLITION DE L'ECOLE EXISTANTE ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE/

Le 07 Novembre 2012 s'est tenu le jury de maîtrise d'œuvre relatif au choix du lauréat pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet école.

Après avoir analysé les 3 projets, le jury de concours de maîtrise d'œuvre a proposé au pouvoir adjudicateur, le candidat C comme lauréat, en l'occurrence le bureau d'architectes Format Urbains de Mulhouse.

Il a été décidé de négocier les points suivants :

S'assurer de la prise en compte du coût du mur de soutènement.

Intégrer le déplacement du bungalow

Prendre en compte les difficultés de financement de ce projet

Intégrer la possibilité de modifier la largeur de la cour d'école

Intégrer le déplacement des réseaux aériens

Démontrer l'efficacité des panneaux rayonnants par plafond

Démontrer la résistance de l'enduit en partie basse coté cour d'école.

Les tarifs du candidat ont été révisés à la baisse après négociation. Une économie de 9000€.

A l'unanimité sauf deux abstentions le conseil décide de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Format Urbains.

A indemniser les candidats non retenus de 8 000€ par candidats.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX :

Le conseil municipal après avoir recueilli les informations du comité technique, décide d'adopter le montant mensuel de participation de 32€ par agent.

TRAVAUX :

Rénovation de la maison forestière :



L'arrivée d'un nouvel agent ONF désirant s'installer en la maison forestière, nécessitait la mise en œuvre de travaux de rénovation. Toutes les ouvertures ont été remplacées par des ouvrants isolants à double vitrage. Plafonds, peintures et planchers, ont été rénovés et changés. L'installation sanitaire rénovée, l'installation électrique mise aux normes. Tous ces travaux ont été confiés à des entreprises locales.

EVENEMENTS DU MOIS :

Fête de Noël des écoles en images :



+



La fête de nos aînés en images :



LES GRANDS ANNIVERSAIRES



Louise SCHACHERER et Madeleine BRUGIDOU viennent de passer le cap des 90 ans



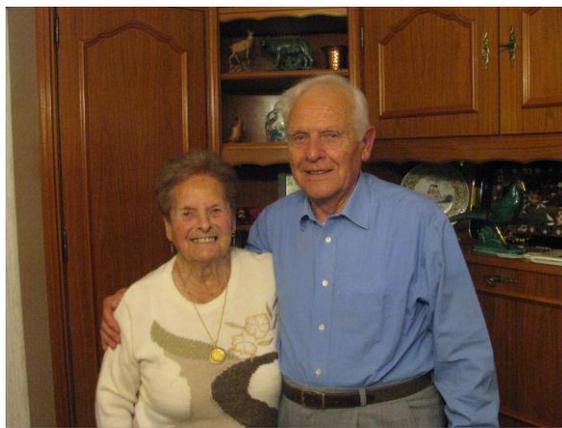
Jeanine WALTER , le couple Madeleine et Robert ORIGAS, ils ont fêtés leur 85^{ème} anniversaire



Suzanne STEMMELIN, Etienne SCHORR , Paul BRUNGARD rentre dans le club des octogénaires

Les anniversaires de nocces :

Germaine et Joseph WIEST, 65 ans de mariage



Yvonne et Georges OTT 60 ans de mariage

Madeleine et Marc BIHL 50ans de mariage



ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2011

Décès

Fernand WALBERT
Vincent PARES
François MANNE
Adolphe DRECHSLER
Lucien DENZER

Fernande PARES
Violette MULLER
Louise SCHERRER
Louise SCHACHERER

Mariage :

Linda SCHULLER et Steve DELEIGNIES

Naissances :

Emma fille de Jessica LEVIS et de Didier HICKEL
Louis fils de Céline LEY et de Laurent LAUCHER
Kelly fille de Kathleen BUEB et de Frédéric CAPARROS
Mathys fils de Virginie KREMER et de Marin TURPIN



INFORMATIONS UTILES

Mise aux normes des branchements des eaux usées et pluviales :

Pour les riverains effectuant la déconnexion des fosses septiques et branchements aux réseaux d'assainissement, un rappel des démarches à effectuer.

Le début des travaux doit être déclaré. Le document est disponible en mairie et sur le site internet. Avant la fin des travaux et surtout avant de combler les fouilles il est impératif de prévenir la mairie. Une personne habilitée contrôlera la conformité des travaux. Sans déclaration préalable, le contrôle sera fait à posteriori, à la charge de l'utilisateur. Après juillet 2013, toutes les installations individuelles devront être conformes à la réglementation.

Regards de comptage de l'eau potable :

Cela concerne les abonnés pourvus d'un compteur situé en limite de propriété. Ces regards de comptage ont une résistance aux grands froids, le tampon devra rester étanche en toute circonstance. Nous avons constaté, que certains abonnés ont enrobé le compteur avec des chiffons, cela n'améliore pas la protection de l'appareil, mais favorise le risque de gel.

Nos amis les chiens :

De plus en plus de personnes se plaignent des déjections animales autour de l'église. Nous tenons à rappeler que ce lieu était autrefois un cimetière. Un minimum de respect s'impose envers les personnes ayant eu leur sépulture en ce lieu. Dans un précédent bulletin nous avons déjà évoqué ce sujet, à priori cela est resté sans effet. Dans le futur nous prendrons des dispositions pour verbaliser les contrevenants.

Dégradations des bâtiments communaux :

Cette année nous battons tous les records d'incivilité concernant les bâtiments communaux.

La salle communale dont à plusieurs reprises les vitres ont été brisées, les sommes concernant ces réparations très onéreuses, amputent le budget communal. L'école primaire a également été la cible d'acte malveillant, fenêtres forcées, murs dégradés.

Création du site internet de la Commune de BALLERSDORF :

La commune s'est dotée d'un site internet que vous pourrez consulter à l'adresse suivante : [http:// www.ballersdorf.fr](http://www.ballersdorf.fr). Bien qu'étant encore en construction vous pourrez déjà le consulter.

Vous y trouverez des informations diverses telles que : la composition du Conseil Municipal, les horaires d'ouverture de la mairie, les délibérations du Conseil Municipal (2013), différents documents à télécharger.

Le contenu ne demande qu'à être enrichi. Une page est ouverte aux associations pour y faire figurer leurs activités et leurs manifestations.



Calendrier Manifestations

2013

13 Janvier	Commune	Vœux du Maire
19 Janvier	Association Arboricole	Taille et plantation au verger collectif
09 Février	Association Arboricole	Taille route de FULLEREN
15 Février	Collecte de sang	16H30 à 19h30 Salle communale
17 Février	70 ^{ème} Anniversaire du drame de 1943	
09 Mars	Donneurs de sang	Soirée Couscous
25 Mars	Association de pêche	Marché aux Puces
29 Mars	Sapeurs-Pompiers	Carpes Moules frites
13 Avril	Association Arboricole	Taille et plantation au verger collectif
13/14 Avril	Sapeurs- pompiers	Marche populaire de Jour
28 Avril	Les Hirondelles	Repas Dansant
03 Mai	Collecte de sang	16H30 à 19h30 Salle communale
22 Juin		Fête des écoles
30 Juin	Musique	Coquelets
06 Juillet	Musique	Soirée Tartes flambées
09 Août	Collecte de sang	16H30 à 19h30 Salle communale
07 Septembre	Sapeurs- pompiers	Marche de Nuit
06 Octobre	Chorale Ste. Cécile	Concert en l'église St. Jean
13 Octobre	Les Hirondelles	Thé dansant - LUWALA
19 Octobre	Musique municipale	Concert d'Automne
02 Novembre	Collecte de sang	16H30 à 19h30 Salle communale
03 Novembre	UNC	Repas Carpes Frites
23 Novembre	Chorale Ste. Cécile	Vente de Pâtisseries
08 Décembre	Commune	Repas des aînés
13 Décembre	Ecole	Fête de Noël
16 Décembre	Commune	Repas des aînés



GASTRONOMIE

BISCUIT MOUSSE AU CITRON



Pour la mousse au citron:

5 gros œufs

1 verre de sucre

Le zeste râpé d'1 citron non traité

2/3 de verre de jus de citron frais

14 gr de gélatine en poudre

1/2 verre d'eau

Faites fondre la gélatine dans l'eau, il ne doit pas y avoir de grumeaux.

Pour le biscuit:

1 verre 1/4 de farine avec levure chimique intégrée

100 gr de beurre ou de margarine

2 jaunes d'œufs

1/3 de verre de sucre en poudre

1 cuillère à café de vanille liquide

Pétrissez tous les ingrédients, déposez la pâte dans le fond d'un moule rond de 26 cm de diamètre à fond amovible (pour faciliter le démoulage).

Enfournez et à 160 C. pendant environ 20 minutes.

Dans une jatte ou un saladier, fouettez les jaunes d'œufs avec 1/2 verre de sucre pour obtenir un mélange clair et mousseux. Ajoutez le jus et le zeste de citron.

Posez votre jatte au-dessus d'un bain marie d'eau chaude, mais pas bouillante. Sur feu moyen, faites cuire le mélange en battant au fouet à main jusqu'à ce que le mélange épaississe.

Retirez du feu et ajoutez la gélatine fondue, continuez de battre.

Par ailleurs, battez les blancs d'œufs en neige ferme avec le 1/2 verre de sucre restant.

Incorporez la neige avec le mélange au citron et versez-le sur votre fond de biscuit. Recouvrez votre moule d'un film alimentaire et mettez au frigo pour 4 heures ou plus.

Pour le décor:

250 gr de crème liquide

2 cuillère à café de sucre en poudre

Fouettez la crème et le sucre pour faire une chantilly.

Démoulez le biscuit et étalez la chantilly à la spatule, décorez avec de fines tranches de fruits au choix.

**Projet de construction retenu par le jury et accepté par le Conseil Municipal
Le projet est consultable en mairie**



BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2013